

Paris, le 19 janvier 2012

**Contact presse :**

Michel Chassang  
06 85 72 60 83

## **Proposition de loi Vigier : la CSMF salue la sagesse de la Commission des Affaires Sociales de l'Assemblée Nationale**

La CSMF salue de la sagesse de la Commission des Affaires Sociales de l'Assemblée Nationale concernant l'examen de la proposition de loi Vigier. La CSMF se félicite que les députés de la Commission aient mesuré les dangers de ce texte contreproductif qui, voulant résoudre les problèmes de démographie médicale par la coercition, aurait eu un effet opposé à celui recherché.

La CSMF se félicite de l'adoption d'un amendement intelligent visant à créer une exonération supplémentaire de cotisations sociales dans le cadre du cumul emploi-retraite pour les médecins généralistes qui exercent en zone sous-dense.

Aussi, le CSMF, premier syndicat médical français, appelle l'ensemble des députés à confirmer la position adopté par la Commission des Affaires Sociales lors de la discussion de ce texte en séance publique.